



Conseil d'administration du 18 février 2025

Le dix-huit février deux mille-vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courriel le 11 février 2025, s'est réuni à la salle du restaurant scolaire – 91 rue de la mairie - en séance publique, sous la présidence de M. Fabrice CHENAUD, Président.

Membres :
- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11
- pouvoirs : 0
Quorum : 7

Présents : Fabrice CHENAUD, Maire-président ; Madeleine THEVENET Vice-présidente, Marie-Christine CALLSEN, Marie-Claude TRAMBOUZE, Bernard BRETON, Jean-Paul BOURNAS et Nelly PONTET et délégués du conseil municipal, Martine DURAND
Françoise GROUILLER, Sylvie VERCHERE et Raphaël MATTRAY membres nommés par le maire.

Excusés : Johann FRBEZAR et Danielle LABROSSE

Secrétaire : Madeleine THEVENET - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie



Conseil d'administration du 26 février 2024 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et procès-verbaux de la réunion du 26 février 2024.



DCA 2025-001

Exercice budgétaire 2024 : vote du compte administratif

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le président pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Madeleine THEVENET, vice-présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Le détail du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, est présenté.

Considérant que Fabrice CHENAUD, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madeleine THEVENET, pour le vote du compte administratif.

Le conseil d'administration,

- après s'être fait présenter le budget primitif
- après débat et vote à main levée, **APPROUVE**, à l'unanimité le compte administratif 2024 de la commune qui s'établit ainsi :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	8 220.00 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	5 943.47 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	2 276.53 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	1 616.42 €	6 310,87 €
Résultat de clôture	3 892.95 €	6 310,87 €
Résultat global de l'exercice	10 203.82 €	



DCA 2025-002

Exercice budgétaire 2024 : vote du compte de gestionRapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

La responsable du service de gestion comptable de Roanne a fait parvenir, pour approbation, le compte de gestion 2024 qu'elle a établi pour le budget CCAS de la commune. M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les montants correspondent à ceux du compte administratif.

Il invite le conseil d'administration à se prononcer.

- Vu le compte de gestion 2024 établi par la responsable du service de gestion comptable de Roanne,

- Vu le compte administratif 2024 établi par le Président du CCAS,

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par la responsable du service de gestion comptable de Roanne, tel qu'il vient de lui être présenté.



DCA 2025-003

Affectation des résultats 2024

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité des votants, **décide d'affecter les résultats** ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	2 276.53 €
Résultat antérieurs reportés	1 616.42 €
Résultat à affecter	3 892.95 €
SITUATION SECTION INVESTISSEMENT	
R001 – Excédent de financement en investissement	6 310.87 €
Restes à Réaliser (besoin – excédent)	0.00 €
Excédent de financement	6 310.87 €
AFFECTATION résultat de fonctionnement	3 892.95 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	0.00 €
R002 -Report en fonctionnement	3 892.95 €



DCA 2025-004

Subventions de fonctionnement 2025 : attribution à des associationsRapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Fabrice CHENAUD, Président, soumet les demandes de subventions qu'il a reçues en mairie.

Il rappelle les montants de subventions attribuées les années précédentes.

Il invite le conseil d'administration à se prononcer sur les attributions.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour l'année 2025

- EHPAD – Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)	600 €
- Jusqu'à la mort Accompanyer la Vie (JALMALV)	100 €
- Le Secours populaire de Charlieu	250 €
- Les restos du Cœur	250 €
- Le groupement parkinsoniens du roannais	<u>100 €</u>
	1 300 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

DCA 2025-005

Fongibilité des crédits

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer au Président-Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président-Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil d'administration, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'année 2025.
- HABILITE Monsieur le Président-Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

◆◆◆◆◆◆◆◆

DCA 2025-006

Exercice budgétaire 2025 : vote du budget primitif

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Fabrice CHENAUD, Président, invite le conseil d'administration à établir le budget primitif pour l'année 2025.

Le conseil d'administration, par vote à main levée, à l'unanimité des votants :

- **VOTE** le budget primitif 2025 comme suit :
 - **Section de fonctionnement :**
 - Recettes : 10 042.95 €
 - Dépenses : 10 042.95 €
 - **Section d'investissement :**
 - Recettes : 6 310.87 €
 - Dépenses : 6 310.87 €

◆◆◆◆◆◆◆◆

DCA 2025-007

Repas des Aînés 2025 : fixation du prix des repas, de la participation des conjoints, du cadeau offert aux absents

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président et Marie-Christine CALLSEN, membre du conseil d'administration

Le Centre communal d'action sociale organise, avec le concours financier de la commune, le repas des Aînés. L'édition 2025 est prévue le dimanche 30 mars 2025 à la salle des fêtes de Carillon. Plus de 300 administrés sont concernés et seront invités.

Marie Christine CALLSEN présente les devis demandés.

Fabrice CHENAUD, Président, invite les membres du conseil d'administration à arrêter les modalités d'organisation de cette réception.

Le conseil d'administration, après délibération, à l'unanimité des votants :

- **FIXE** le montant du repas à **29.60 €** maximum **hors le pain et les boissons (inclus café, thé et tisane)** ;

- **DIT** que les repas :

- aux personnes âgées de 70 ans (dans l'année) et plus seront gratuits pour ceux domiciliés à ST NIZIER SOUS CHARLIEU et ceux qui ont quitté leur domicile à ST NIZIER SOUS CHARLIEU pour résider en EHPAD ou en foyer à POUILLY SOUS CHARLIEU ou CHARLIEU

- aux conjoints de moins de 70 ans ou personnes aidantes seront facturés **35 €** ;

- **PREVOIT** la somme de **150 €** pour la décoration de la salle ;

- **PREVOIT** la somme de **300 €** maximum pour l'animation ;

- **DECIDE** d'offrir un cadeau aux personnes invitées qui ne peuvent pas se déplacer (EHPAD, Hôpital, service de convalescence) et au plus de 90 ans ne pouvant assister au repas ;

- **FIXE** la valeur de ce cadeau à **30 €** maximum ;

- **S'ACCORDE** sur la date du **25 février 2025 à 14 heures 30** pour préparer et distribuer les invitations ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.

◆◆◆◆◆◆◆◆

Fabrice CHENAUD, Président, lève la séance à 21 heures 30

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 18 février 2025

La secrétaire de séance
Madeleine THEVENET



Le Président,
Fabrice CHENAUD

